

## Procès verbal

Le lundi 02 juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Philippe GERARD.

Secrétaire de la séance : Christophe THOUVENOT

**Présents** : Philippe GERARD, Christophe THOUVENOT, Annie JAMKA, Cécilia URBANI, Jean THIRIOT, Fabrice GOUJON, Franck HUSSON, Jean-Pierre MALATTIA, Joël MARTHELOT

**Représentés** : Véronique NOEL représentée par Annie JAMKA, Emilien MARCOS représenté par Philippe GERARD

### Ordre du jour :

- 1 - Projet "Aire Nasium"
  - \*Commission appel d'offre
  - \* Délibération Fond de concours
  - \* Délibération convention Andra
- 2 - Loyers
- 3 - Convention Cinéma
- 4 - Tableau Nicolas Alliot (église)
- 5 - PADD (PLUI)
- 6 - Informations et questions diverses

### Ouverture de la séance à 18h35

#### [Projet "Aire Nasium"](#)

Le projet consiste en la démolition d'une vieille bâtisse en ruine située au cœur du village et en la construction d'une aire pédagogique qui reprend des éléments des termes de Nasium qui sont incrustés dans cette vieille bâtisse.

Ce projet a été élaboré à l'aide du CAUE venu en novembre 2020.

Le projet est estimé par l'architecte à 153 100€

Comme le coût du projet est estimé à plus de 100 000€, nous allons être obligés de faire un appel d'offre et d'avoir une commission d'appel d'offre.

Commission Appel d'offre (N° DE\_2025\_015)

M. Philippe Gérard, Maire est le président de la C.A.O (Commission d'Appel d'Offre)

La Commission Appel d'Offre doit être composée de 3 titulaires et de 3 suppléants pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Les titulaires élus sont :

- Joël Marthelot
- Christophe Thouvenot
- Jean Thiriot

Les suppléants élus sont:

- Fabrice Goujon
- Cécilia Urbani
- Jean-Pierre Malattia

Adopté à l'unanimité

#### Convention avec l'ANDRA (N° DE\_2025\_016)

Suite à notre demande de subventionnement de notre projet "Création d'une aire pédagogique et touristique sur le thème de Nasium" , l'ANDRA nous propose une convention de parrainage afin de pouvoir nous octroyer une subvention de 3 000€.

L'argent devra bien être utilisé pour ce projet et la commune s'engage à communiquer sur cette subvention.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer cette convention de parrainage.

Adopté à l'unanimité

#### Fond de concours 2025 (N° DE\_2025\_017)

La commune de Naix aux Forges souhaite demander le soutien de la Communauté d'agglomération pour son projet "Création d'une aire pédagogique et touristique sur le thème de Nasium".

Le conseil municipal décide à l'unanimité de:

- Solliciter auprès de la Communauté d' Agglomération Meuse Grand Sud un fond de concours au titre de la mesure **3.1.7 : Opération contribuant à la politique intercommunale de l'habitat de requalification de friches, ruines ou de bâtis dégradés** pour un montant de représentant 10% de la dépense prévisionnelle.

- Présenter le plan de financement prévisionnel suivant pour un coût de 153 100€ HT

Coût des travaux		Financement	
		Fonds de concours (10%)	15 310€
Architecte et études complémentaires	18 300€	DETR (40%)	61 240€
		Pays Barrois (10%)	15 310€
Travaux	134 800€	Conseil régional (10%)	15 310€

		Autofinancement (30%)	45 930
<b>Total</b>	<b>153 100€</b>		<b>153 100€</b>

Adopté à l'unanimité

#### Subvention de la région 2025 (N° DE\_2025\_018)

La commune de Naix aux Forges souhaite demander le soutien de la Région Grand Est pour son projet "Création d'une aire pédagogique et touristique sur le thème de Nasium".

Le projet consiste en la démolition d'une vieille bâtisse en ruine située au cœur du village et en la construction d'une aire pédagogique qui reprend des éléments des termes de Nasium qui sont incrustés dans cette vieille bâtisse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de:

- Solliciter auprès de la Région Grand Est une subvention pour un montant de 15 310€

Adopté à l'unanimité

#### Loyer des appartements (N° DE\_2025\_019)

Afin de limiter la hausse des loyers des appartements (indexé sur l'indice des loyers chaque année), M. le Maire propose de revoir au moment du vote du budget si l'augmentation de loyer sera appliquée pour l'année en cours.  
Accepté à l'unanimité.

#### Convention Cinéma Bar le Duc (N° DE\_2025\_020)

L'équipe du Cinéma Confluences Bar le Duc propose une convention avec la commune pour inciter les jeunes à aller au cinéma pendant les vacances scolaires.

L'opération sera valable uniquement pendant la période des vacances scolaires 2025/2026 :  
Vacances d'été du samedi 5 juillet 2025 au dimanche 31 Août 2025 inclus.  
Vacances de la Toussaint du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus.  
Vacances de Noël du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus.  
Vacances d'hiver du samedi 14 février 2026 au dimanche 1er mars 2026 inclus.  
Vacances de printemps du samedi 11 avril 2026 au dimanche 26 avril 2026 inclus.

Celle-ci consiste à proposer un billet de cinéma à quatre euros sur lequel la municipalité s'engage à en payer la moitié et les intéressés l'autre moitié.

Elle concerne les enfants de notre commune âgés de 3 à 17 ans.

Les enfants viendront retirer un ticket à l'accueil de la Mairie.

Avec ce coupon, ils pourront se présenter à l'accueil du cinéma pour y prendre une place pour la séance de leur choix, moyennant une contribution de 2€.

Le coupon officiel mentionnera :  
Le tampon de la Mairie Partenaire  
Le nom du Cinéma Confluences Bar le Duc  
La date de validité du ticket  
« BON POUR UNE PLACE DE CINEMA à 2€ »,  
et sera nominatif

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention.

### [Tableau "L'Assomption" de Nicolas Alliot \( église de Naix\)](#)

Le tableau présent dans l'église est classé monument historique depuis 1981. Il se dégrade car il n'est pas exposé dans de bonnes conditions. Il faudrait contacter la DRAC ? Le réparer ? Le placer dans un musée ? est-ce qu'il existe des subventions ?

M. Homs propose de venir lors d'un conseil expliquer l'histoire du tableau. Il propose également lors des journées du patrimoine de l'expliquer aux visiteurs de l'église. A suivre

### [PADD V2 \(N° DE\\_2025\\_021\)](#)

Concernant le PLUI, M. Le Maire a présenté aux conseillers municipaux les modifications du PADD V2. (PADD = Projet d'aménagement et de développement durable)

Aucune remarque particulière n'a été formulée.

M. Le Maire informe de la tenue prochaine de 4 réunions publiques sur le PLUI ( Plan Local d'urbanisme Intercommunal) et RPLUI ( Règlement Local de la Publicité Intercommunal) :

- **Mardi 10 juin à 15h – Salle communale, rue du Bouvret, Tronville-en-Barrois**
- **Mercredi 11 juin à 14h30 – Centre social de la Côte Sainte-Catherine, 1 place Sainte-Catherine, Bar-le-Duc**
- **Lundi 30 juin à 18h – Salle Camille Joignon, 7 rue de l'Asile, Ligny-en-Barrois**
- **Mardi 1<sup>er</sup> juillet à 18h – Salle des associations, place de Verdun, Robert-Espagne**

N'hésitez pas à y participer et à donner votre avis.

### [Information et questions diverses](#)

Point fleurs: Environ la moitié des foyers du village ont demandé un bon "fleurs"

Proposition de visite : Cigéo propose aux conseillers de visiter les futurs lieux de travaux lors d'un "CIGEO tours"

Travaux de voirie: Gouverd TP devrait intervenir à partir de la 2ieme quinzaine de juin pour la rue de Ligny et les chemins

Projet agrivoltaïque de Nantois: les pompiers ont demandé un accès à une partie du site par le chemin rural des Clairs Chênes et le chemin de remembrement dit devant Timéhan (cadastré YB 6).

Le conseil est d'accord sur le principe. Escofi doit présenter une convention.

14 juillet : Comme l'an passé rendez-vous le 14 juillet sur la place à 12h pour un moment de convivialité offert par la commune. Ce sera également l'occasion de présenter le projet "Aire Nasium" à la population.

Lavoir de Naix : M. Marthelot informe le conseil du mauvais état du mur du lavoir. L'eau passe à travers le mur. Il faudra prévoir des réparations.

Survol de drone : On nous signale la présence de drone au-dessus du village.

Le survol de drone a été confirmé le 12 juin en soirée.

**Le survol des habitations et des propriétés privées est strictement interdit par les drones.**

Arrêté de circulation: La circulation sera légèrement perturbée dans la rue de Ligny cette semaine pour permettre le curage d'une canalisation devant le numéro 24.

Éclairage de la cascade: Il ne fonctionne plus. A voir.

Spot de l'église sur la maison Varnerot : Ne fonctionne plus depuis l'incendie chez M.Gunepin. A voir.

Fin de la séance à 20h00.

Philippe GERARD  
Président de séance

Christophe THOUVENOT  
Secrétaire de séance